

BUREAU

Séance du 13 juin 2022

Délibération BU_20220613_003

Marché de fourniture et livraison d'accus : lot n°3 - avenant n°1

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 portant délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2021-05-09 relatif à la fourniture d'accus - lot n°3 passé avec l'entreprise UPERGY ALLBATTERIES ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Considérant que la crise sanitaire liée à la COVID 19 ainsi que la guerre en cours sur le continent européen entraînent une hausse importante des coûts de production et d'approvisionnement ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°2021-05-09 relatif à la fourniture d'accus - lot n°3, passé avec l'entreprise UPERGY ALLBATTERIES est approuvé et Monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à le signer.

Marc FLEURET